



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 9 février 2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, PREVOST Eric, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, RETAILLÉ Claire

Excusés : FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, PREVOST Eric

Secrétaire de séance : HAUVILLE Anne

Pouvoir : BIGNON Jérôme donne pouvoir à CASTEL Guillaume  
PREVOST Eric donne pouvoir à BOURCET Benoît

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2022

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2022.

#### Demande de rétrocession du bâtiment du 36 grande rue de la CDC vers la Commune

M. le Maire annonce que le projet Maison France Service avance. Il rappelle que ce projet est porté par dix communes issues de trois Communautés de communes : des Pays de l'Aigle, de la Vallée de la Haute Sarthe, du Pays de Mortagne-au-Perche. Il s'agit d'un beau projet de coopération !

Pour rappel, cette Maison France Services sera installée dans les locaux du 36 grande rue, où était auparavant le Crédit Mutuel. Ce bâtiment est la propriété de la Communauté de communes des Pays de L'Aigle. La CDC de L'Aigle n'a pas de projet pour ce bâtiment qui convient parfaitement à notre projet de MFS.

M. le Maire rappelle que la commune a délibéré pour la cession du bâti du pôle santé à la CDC (délibération 78/2020 du 9 décembre 2020 et 63/2021 du 17 novembre 2021). Ce bâtiment avait été acheté par la commune à la DDT pour un montant de 96 300 euros.

M. le Maire a abordé la possibilité d'une cession du bâtiment du 36 grande rue de la CDC des Pays de L'Aigle vers la commune de Moulins-la-Marche, à l'euro symbolique, en conseil des Maires de la CDC. Lors du conseil communautaire de décembre, un vote de principe a été pris à l'unanimité pour la future cession à la commune de Moulins. Afin d'acter cette session, il convient de faire une demande officielle du conseil municipal, pour que notre CDC prenne une délibération qui acte ce transfert.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander la rétrocession, à l'euro symbolique, du bâtiment cadastré AC 534 du 36 grande rue de la CDC au profit de la commune de Moulins-la-Marche.

## **Création de deux postes pour la Maison France Services**

M. le Maire rappelle que les entretiens pour le recrutement de deux agents ont eu lieu début janvier. Il y a eu une vingtaine de dossiers de candidature. Les entretiens ont été effectués par des maires des communes participant au projet de MFS.

Mesdames Buisson et Gibelin sont les deux agents qui ont été retenus. L'engagement se fait pour une durée de 2 ans, sur un contrat de 24h/semaine, rémunéré sur la base du SMIC+10%. Une période de formation est prise en charge par l'Etat avec des séquences en présentiel, sur Alençon, et du distanciel.

L'ouverture de la MFS devant se faire sur 5 jours et permettre au plus grand nombre de pouvoir en bénéficier, les horaires de la Maison France Service ont été définis ainsi :

- mardi : 9h-12h15 et 14h-18h
- mercredi : 9h-12h15
- jeudi : 9h-12h15
- vendredi : 9h-12h15 et 14h-18h
- samedi : 9h-12h

M. de la Hitte demande s'il existe un site national des Maisons France Services afin de référencer notre future MFS ? De plus, il s'interroge sur la fréquentation des MFS existantes. Ces Maisons répondent à une réelle attente des administrés et le retour des collectivités qui ont mis en place une MFS est positif. Des sites internet permettent de retrouver les différentes MFS créées.

Afin de respecter la procédure du recrutement des deux agents qui ont été retenus sur les postes d'Agent et Animateur de la Maison France Services, la collectivité doit ouvrir deux postes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de deux postes d'Agent et Animateur de la Maison France Service.

## **Demande de DETR**

M. le Maire a reçu la plaquette des travaux et investissements éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Au regard de ce document, il s'avère que la Commune peut prétendre à cette aide dans l'exécution de 3 dossiers :

- La Maison France Service
- La création d'un chemin piétonnier (route de Soligny)
- L'aménagement du cimetière avec la pose de cave-urnes et d'un colombarium

Le taux maximal de dotation pouvant être attribué est de 50%. Nous pouvons donc proposer un dossier de demande d'aide à hauteur de 50% de subvention et 50% en autofinancement.

Les devis sont en cours pour la Maison France Service. Ils comptent sur l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique et téléphonique, réseaux...

Un devis nous est parvenu pour la mise en place de 3 cave-urnes et de 3 cases de colombarium pour un montant de 5 182.74 euros HT

Nous sommes dans l'attente de réception du devis pour le chemin piétonnier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à demande de DETR pour les dossiers de la Maison France Service, le chemin piétonnier et l'aménagement du cimetière.

## **Encaissement d'un chèque**

Nous avons reçu un chèque de 29 euros pour la participation à des frais d'envoi urgent d'un acte de naissance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement du chèque de 29 euros.

## **Ouverture de crédit budgétaire : acquisition des parcelles AB330 et 332**

Les parcelles cadastrées AB 330 et AB 332 ont été acquises par la Commune en vue d'y créer une résidence sénior, une crèche et des parcelles constructibles pour des habitations. Cette dépense de 25 000 euros étant engagée sur 2021, les

crédits budgétaires afférents ont donc pu être transférés sur l'exercice 2022. Cependant, les frais notariés n'étant pas connus au moment de la signature de l'acte, les crédits correspondants n'ont, quant à eux, pas pu être basculés en 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir une ligne budgétaire supplémentaire de 1 300 euros sur l'exercice 2022 permettant de couvrir les 1 298.04 euros correspondant aux frais d'acquisitions de ces terrains. L'imputation comptable se fera sur le compte 2111-229.

### **Devis : étude d'aménagement des parcelles AB 300 et 332**

Suite à la rencontre avec l'association Cette Famille en octobre dernier et afin d'avancer sur le projet, nous avons sollicité le Cabinet Agetho Conseils pour réaliser un relevé topographique des parcelles et assurer la mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'aménagement de la zone. Le coût du plan topographique est de 1 278 euros TTC, celui de la maîtrise d'œuvre qui comprend les études préliminaires avec diagnostic, l'étude avant-projet en consultation avec la commune et l'étude du plan projet avec élaboration du programme des travaux et chiffrage de l'opération est de 2 340 euros TTC.

M. Bourcet demande s'il est nécessaire de faire des études de sol. Ces études ont déjà été effectuées dans le cadre de la vente des parcelles. Elles sont à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les devis présentés par Agetho Conseils pour les montants de 1 278 euros TTC et 2 340 euros TTC. Les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts sur l'exercice 2022.

### **Convention avec le CDG61 : délégation relative à la protection des données**

Le CDG61 propose une mission pour la protection des données (RGPD). Cette mission se déroulera sur 2 jours pour un coût de 440 euros.

Cet accompagnement permettra de répondre aux exigences et obligations relatives à la protection des données.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le CDG61 relative à la RGPD.

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CDC pour la réalisation de travaux**

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle propose à toutes les communes de son territoire une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie avec des tarifs négociés.

M. le Maire indique que, sur certains ouvrages, la CDC peut intervenir sur des biens de la commune. Par exemple, lorsqu'il y a une réfection de place (compétence communautaire) et qu'on doit procéder à la mise en place d'un avaloir (compétence communale), la CDC procède à la réalisation de l'ensemble des travaux et facture à la commune la charge lui incombant.

Une première convention a été signée en 2014 pour la période 2014-2017. Une deuxième convention nous a été proposée pour la période 2018-2021, avec des tarifs actualisés.

Nous entamons une nouvelle période allant de 2022 à 2025. La CDC nous propose donc une nouvelle convention avec des prix actualisés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la période 2022-2025.

M. le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention.

### **Divers**

➤ M. le Maire indique qu'en 2020, notre commune avait été sollicitée pour recevoir un concert dans le cadre du festival Jazz en Ouche, organisé par la ville de L'Aigle. Accord avait été donné mais malheureusement, aucun artiste ne s'était produit à Moulins-la-Marche. Nous avons reçu un courrier nous sollicitant à nouveau pour recevoir un spectacle. Ce festival se déroulera du 15 au 20 novembre 2022. Comme il y a deux ans, il nous est demandé une participation de

1 500 euros. Ce concert pourra se dérouler dans la salle de cinéma, dans l'église ou dans la salle des fêtes, suivant le nombre de personnes attendues.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de recevoir un concert dans notre commune dans le cadre du Festival Jazz en Ouche et s'engage à participer financièrement à hauteur de 1 500 euros.

➤ M. le Maire a rencontré M. Beauvils, Vice-président à la CDC en charge des sports. Un comité de pilotage est en train de se créer dans la cadre des travaux du nouveau gymnase. Il souhaite y voir des élus, dont un représentant de notre commune, mais aussi des membres d'associations utilisatrices du gymnase, des professeurs de sports du collège... Mme Hauville, délégué à la commission sports de la CDC, suit depuis quelques années ce dossier du gymnase. Elle accepte d'être la référente commune pour ce COPIL.

➤ Lors de la précédente réunion de conseil municipal, nous avons abordé l'avenir du presbytère suite au départ du prêtre. M. Bignon avait proposé de visiter ce lieu afin de mieux le connaître et permettre de réfléchir à d'éventuels projets en connaissance de cause. M. le Maire propose une visite du presbytère un samedi matin. Cela semblant possible pour l'ensemble des membres du conseil municipal, il leur transmettra une date prochainement.

➤ M. le Maire relate l'avancée des travaux de la rue Jean Gabin. Il informe les membres présents des problèmes rencontrés par l'entreprise en charge des travaux. Les plans fournis par Orange en aval des travaux étant erronés, l'entreprise s'est retrouvée avec un fourreau télécom dans une masse de béton déviant sur la chaussée alors que celui-ci étant censé être sous le trottoir ! Cette mésaventure génère une sur largeur de tranchée et ce sur une longueur d'environ 10 mètres. Afin d'assurer la sécurité des agents de chantier, une déviation a été mise en place.

M. Stumhoff s'inquiète du surcout engendré. Pour l'instant, ce n'est pas encore chiffré.

### Questions diverses

• M Stumhoff annonce que le projet de la piste cyclable peut avoir une subvention Agence Nationale du Sport à condition de signer une convention avec une association qui utilisera notre piste. Il a donc pris contact avec l'association Vélo Club Aiglon qui est partante pour utiliser et faire des animations sur notre piste. Notre dossier pourra donc rentrer dans les critères d'éligibilité.

Accord est donné à l'unanimité pour solliciter la subvention de l'ANS dans les conditions susmentionnées.

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec le Vélo Club Aiglon.

• Mme Hauville complète l'information sur le projet de piste d'apprentissage du vélo en indiquant qu'elle a un RDV le 1<sup>er</sup> mars avec Mme Klymko, Conseillère départementale de notre canton.

• M. Goret informe que des jeunes gens pénètrent dans un herbage à proximité du chalet de pétanque et détériorent les clôtures d'enceinte. M. Stumhoff fait remarquer que ces faits auraient pu lui être transmis dans le cadre de la participation citoyenne. Attache va être prise avec le collègue pour alerter sur ces faits.

• Mme Retailé informe qu'elle a rencontré les gérants du Dauphin et du PMU qui sont partant pour l'organisation de la Fête de la Musique. Elle va contacter le collègue pour proposer aux élèves des clubs musique et chorale d'y participer.

• M. Bourcet a été interpellé par l'association des pongistes de Ste Gauburge qui a sollicité une subvention auprès de la commune. En effet, suite à un refus d'accès du gymnase par la CDC des Pays de L'Aigle, elle a ouvert un créneau supplémentaire à Ste Gauburge pour permettre aux résidents de Perce-Neige et aux joueurs moulinois d'avoir accès à ce sport.

M. le Maire va se rapprocher du service sports de la CDC pour obtenir le planning du gymnase de Moulins-la-Marche et voir s'il ne peut pas être optimiser pour pouvoir accueillir une nouvelle activité sur notre commune.

• M. Castel s'est rendu sur le chemin communal du Parc St Clair. Il s'avère qu'une partie du chemin peut être élaguée en tracteur, mais que la partie la plus humide nécessite un nettoyage à la main. Un devis auprès de ACI va être demandé.

• M. de la Hitte s'interroge sur le devenir du bar Le Cheval Blanc qui est actuellement fermé. Aucune information ne nous est parvenue à propos d'une éventuelle ouverture.

Prochaine séance le 9 mars 2022  
Levée de séance à 21h30.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie

RETAILLÉ Claire